

Réunion 26 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM. ALDAX, ATERO, BASTIEN, BERFORINI, BOITIER, BUCHETON, DUFLOUX, FONTENIAUD, FRANCE, LAVALETTE, LEJEUNE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mmes BEAURENAUD, GALVAING-GAUTHIER (pouvoir à F. VALLET), M. BONDOUX

Membres invités présents : Mme TENAILLE, MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe.

3. ADOPTION PV

⇒ Comité de Direction du 1^{er} octobre 2019

⇒ Bureau du 24 octobre 2019

⇒ Bureau du 7 novembre 2019

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. Retour sur la réunion des 3 Collèges (Ligues, Districts et autres acteurs)

Françoise VALLET revient sur l'ordre du jour de cette réunion qui s'est tenue le samedi 16 novembre au siège de la FFF. Les points suivants ont été développés :

- Le rapport financier 2018/2019,
- Les projets de modifications des textes en vue de l'Assemblée Fédérale du 14 décembre prochain,
- Le bilan de la Coupe du Monde Féminine 2019,
- Les changements à venir des Systèmes d'Information,
- Le périmètre d'application de l'informatisation des Conseillers Techniques,
- Les subventions de l'Agence nationale du Sport (ex CNDS),
- La protection des licenciés,
- Le Guide de déploiement du Foot Loisirs,
- La Mutualisation des Compétences Ligues/Districts.

Concernant les sections Loisir, Nicolas TREPKA indique que trois clubs nivernais (Alligny Saint Amand, Clamecy, Cosne) ont été récompensés par la FFF puisqu'ils disposent d'au moins dix licenciés Loisir au sein de leur club. Nicolas incite donc les clubs à s'inscrire sur Footclubs et à enregistrer ce type de licence puisque cette opération sera renouvelée sur la deuxième partie de saison.

4.2. Retour sur l'AG du 26 octobre 2019

Françoise VALLET remercie le club de Pouilly pour sa parfaite organisation ainsi que toutes les personnalités présentes.

Après ouverture des bureaux de pointage :

- | | |
|---------------------------------|----|
| - Nombre de clubs présents : | 51 |
| - Nombre de clubs représentés : | 7 |
| - Nombre de clubs absents : | 6 |

Ce qui représente 58 clubs présents ou représentés sur les 66 clubs invités soit 87,8 %.

- Membres du Comité de Direction présents : 14

- Membres du Comité de Direction excusés : 5

La modification des Statuts (réduire à 15 le nombre des membres du Comité de Direction) a été validée à l'unanimité.

Les 2 vœux des clubs

- *Supprimer l'obligation d'une école de foot pour les petits clubs de moins de 50 licenciés*
- *Illimenter le nombre de mutés lors de la création d'une équipe B ou C en Départemental 4*

concernaient les règlements fédéraux, il n'est donc pas possible d'y déroger.

4.3. Statistiques licences

Françoise VALLET dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 25 novembre 2019 : le District enregistre 5943 licenciés contre 6193 à la même date la saison passée soit une diminution de 250 (4,04 %).

5. POINT FINANCIER

5.1. DNF

Guy LAVALETTE établit un point rapide sur la situation du District au 26 novembre 2019 et demande une vigilance sur les dépenses à venir.

5.2. Clubs

Guy LAVALETTE indique que l'échéance du premier relevé est fixée au 30 novembre prochain. Il évoque les difficultés financières que rencontre le club de Nevers Maupas.

Il annonce que le Bureau du Comité de Direction a décidé de doter les clubs possédant des équipes U13 et des équipes féminines d'une tablette dont l'utilisation débutera sur la 2^{ème} partie de saison après la trêve. Celles-ci seront donc intégralement financées par le District et seront distribuées aux équipes courant janvier 2020.

6. BILAN COMMISSIONS SPORTIVES SENIORS ET JEUNES

6.1 Seniors

6.1.1 Foot à 11

Bernard MAY fait un point de la situation des différents championnats dont la première partie a été perturbée par les intempéries avec, à ce jour, 21 rencontres de retard pour la plupart toutes reprogrammées début février 2020. Il regrette encore quelques cas émanant toujours des mêmes clubs qui s'arrangent pour transmettre l'arrêté municipal, daté du jeudi, le vendredi soir après la fermeture du secrétariat ou le samedi matin, d'où l'impossibilité d'inverser les rencontres.

S'agissant des coupes du Conseil Départemental et du District SPORT COMM, deux rencontres restent à disputer pour une mise à jour prévue le 15 décembre.

Le tirage au sort du deuxième tour de la coupe du District SPORT COMM est fixé jeudi 5 décembre 2019, à 18h15, au siège du District.

Quant au critérium Vétérans, Joseph BERFORINI indique que les matchs se déroulent dans un parfait esprit.

6.1.2 Critérium féminin

Bernard MAY précise que cinq rencontres ont été remises, repositionnées pour quatre d'entre elles le 15 décembre 2019. Le calendrier extrêmement serré ne laisse que peu de possibilité en cas d'autres reports. Il regrette que, malgré les rappels au règlement et une convocation au siège du District, deux clubs, le FC Nevers 58 et Corbigny utilisent régulièrement des joueuses U 15, ce qui est formellement interdit.

Après divers échanges et passage au vote, les membres du Comité de Direction décident à la majorité des membres présents et représentés d'appliquer des sanctions sportives et financières aux clubs qui ne respecteront pas le règlement (match perdu/suspension éducateur/amende financière) pour les rencontres du critérium féminin programmées à dater de ce jour.

Un courriel sera adressé à l'ensemble des clubs disputant ce critérium.

Les membres du Comité de Direction transmettent ce dossier à la Commission Départementale de l'Éthique concernant le comportement des éducateurs responsables.

6.1.3 Engagements Coupe de l'Amitié

Bernard MAY indique que 26 équipes se sont engagées. Un premier tour de cadrage aura lieu le 16 février. Pour répondre aux souhaits des clubs du championnat Départemental 4, la commission envisage de faire disputer par rencontre Aller et Retour les 1^{er} tours, huitièmes et quarts de finale. A titre exceptionnel, un aménagement au règlement sera proposé.

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité ce projet de matchs aller/retour. Joseph BERFORINI rappelle qu'un contrôle systématique des feuilles de match sera fait par la commission des Statuts et Règlements comme il est stipulé dans le règlement page 97 de l'annuaire.

6.2 Jeunes

6.2.1 U13/U15/U18

Nicolas TREPKA rappelle que beaucoup de rencontres ont été reportées dès le début de saison en championnat U18 et que, de ce fait, deux rencontres ne pourront avoir lieu faute de date disponible. Pour cette catégorie, il reste un match de classement le 7 décembre (Snid 2 / La Charité 1) qui permettra de connaître le 3^{ème} accédant à la phase régionale intersecteurs (avec Cosne et FC Nevers 58).

Concernant la catégorie U15, c'est l'équipe de l'AFGP 58 2 qui accèdera au niveau supérieur.

Pour la catégorie U13, les matchs de classement sont fixés le 7 décembre prochain.

6.2.2 Foot Animation

Nicolas TREPKA indique que les plateaux du football d'animation se déroulent sans incidents. Il annonce que seuls les plateaux programmés le week-end dernier ont été annulés pour certains en raisons des conditions climatiques.

7. COMPTE-RENDUS DE REUNIONS OU D' ACTIONS

7.1. Remise Quinzaine du Foot à DORNES

Le vendredi 8 Novembre 2019, Sébastien LEMERCIER, Laurent BERNARD et la Présidente sont allés remettre du matériel pédagogique à « l'atelier foot » du collège Le Rimorin de Dornes dans le cadre de son implication dans l'opération " La Quinzaine du Foot " au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Voir le Compte-Rendu dans Nièvre Football N°493 du 22 novembre 2019.

7.2. Signature Convention Courlis

Sébastien LEMERCIER déclare que le Jeudi 21 Novembre 2019 s'est déroulée la signature de la convention de partenariat des sections sportives option football 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème} – 3^{ème} du collège Les Courlis de Nevers et qu'à cette occasion, les élèves ont reçu de nouveaux équipements. Il félicite Anthony ARCHAMBAULT pour son implication et pour le travail important qu'il fournit pour développer cette section avec l'appui de John SIRE, éducateur du FC Nevers 58, club support.

Voir le Compte-Rendu dans Nièvre Football N°495 du 6 décembre 2019.

7.3. Projet DDCSPP58/DNF/Clubs

La Direction Départementale propose de tester la mise à disposition de « Jeunes Volontaires Civiques » avec la mission « Prévention des incivilités et des violences dans le domaine du sport ».

Les secteurs neversoises et cosnoises ont été ciblés pour tester cette initiative.

Une nouvelle réunion avec les clubs, les tuteurs est prévue le 02 décembre.

7.4. Intervention Equipe Technique Départementale

Sébastien LEMERCIER présente, à l'aide d'un diaporama un retour sur les actions techniques organisées depuis le début de saison, notamment les Centres d'Entraînement U12-U13, les actions techniques du PPF, la formation des éducateur et le Foot en milieu scolaire.

La Présidente et les membres du Comité de Direction remercient sincèrement Sébastien, Anthony et Nicolas pour le travail fait auprès des jeunes et des clubs et Laurent BERNARD pour le Foot en milieu scolaire.

8. ACTIONS A VENIR

8.1. Les coupes jeunes Futsal

Nicolas TREPKA indique que les premiers tours du Futsal sur les catégories jeunes ont débuté totalisant 123 équipes participantes. Il déclare que cette pratique est bien appréciée par les jeunes joueurs mais aussi par les éducateurs.

Il souligne la volonté des Municipalités de jouer le jeu de plus en plus puisque 4 à 5 créneaux sont disponibles maintenant par gymnase.

8.2. Le critérium seniors Futsal

Alain ALDAX annonce que seules deux équipes nivernaises participeront à la Coupe Nationale Futsal : GUERIGNY URZY et PREMERY. Le premier tour est fixé le mardi 10 décembre prochain et se déroulera au gymnase municipal de Guérigny à partir de 20h00 avec une équipe de l'Yonne, JOIGNY.

Il indique qu'à ce jour, il enregistre 9 équipes souhaitant participer au critérium futsal seniors : ALLIGNY ST AMAND 1 et 2, CHAULGNES 1 et 2, GUERIGNY URZY 1, POUGUES 1 et 2, PREMERY 1, ST SAULGE 1.

Nicolas TREPKA déclare que le critérium futsal féminin aura lieu les 11 et 12 janvier 2020 sur deux sites.

9. QUESTIONS DIVERSES

→ **Françoise VALLET** informe de :

- La fermeture du District du vendredi 20 décembre 2019 (à 13 heures) au lundi 6 janvier 2020 inclus pour les congés de fin d'année.
- La dernière parution du journal électronique Nièvre Footb@ll le 20 décembre 2019 pour une reprise le 17 janvier 2020.
- La tenue d'une réunion d'information à Cosne/Loire relative aux incivilités rencontrées récemment sur les terrains de football avec différents intervenants : la Sous-Préfecture, la Mairie, la Gendarmerie, la DDCSPP et les renseignements territoriaux

→ **Dominique ATERO** :

- Annonce les résultats de la formation « 3 jours pour devenir arbitre » qui a eu lieu courant octobre 2019 : sur 21 candidats inscrits, 19 étaient présents ; 16 ont été reçus (12 seniors et 4 jeunes).
- Indique que la CDA envisage d'organiser une nouvelle formation avant la fin du mois de janvier 2020 à condition qu'il y ait au minimum 10 candidats inscrits.

- Informe de la venue de Clément TURPIN le 4 novembre pour faire un point sur le fonctionnement de la CDA et la fidélisation des arbitres.
- Déclare avoir été contacté par un jeune arbitre « traumatisé » par les faits de violence qui se sont déroulés lors d'une rencontre U15, le 23 novembre dernier, opposant les clubs de l'AFGP 58 2 et COSNOIS FC 1. Le Président de la CDA déclare être indigné de ces comportements intolérables sur un terrain de football, ce club étant déjà sous le coup d'une procédure disciplinaire pour des faits similaires.

La Présidente indique que ce dossier sera traité en priorité par la Commission Départementale de Discipline ce jeudi 28 novembre.

→ **Joseph BERFORINI** s'interroge de la réouverture d'un dossier par la commission de discipline puisque celui-ci avait été traité par la commission statuts et règlements.

Fin de la séance à 20h30.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.